

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1088

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Outre-mer »

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport proposant une réforme du bouclier qualité-prix dans les outre-mer. Ce rapport détaille des recommandations afin de bloquer et réduire les prix des produits de première nécessité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un appel à la réforme du bouclier Qualité-Prix dans les Outre-mer pour une baisse radicale des prix des produits de première nécessité.

Face à l'incessante flambée des prix dans les territoires ultramarins, amplifiée par leurs particularités géographiques, économiques et sociales uniques, il est impératif d'agir de manière concrète et efficace en faveur des populations locales.

Instauré en 2012, le Bouclier Qualité-Prix avait pour noble objectif de proposer aux consommateurs d'outre-mer une sélection de produits courants au sein d'une fourchette tarifaire plafonnée. Si cette initiative méritait éloges et reconnaissance, il est indéniable qu'elle demeure insuffisante face au défi constant que représente le coût exorbitant de la vie quotidienne.

Ainsi, nous réclamons par cet amendement une réforme approfondie du Bouclier Qualité-Prix afin :

- D'étendre considérablement la liste des produits concernés en y incluant davantage ceux indispensables à notre survie commune tout en veillant scrupuleusement à ce qu'ils répondent aux besoins authentiques de nos concitoyens
 - De renforcer les dispositifs de contrôle visant à garantir que tous les acteurs économiques respectent rigoureusement ces prix plafonds
 - De revoir les marges octroyées aux intermédiaires afin d'assurer une diminution effective sur le ticket final payé par chaque consommateur
- La crise sanitaire et maintenant l'inflation galopante a exacerbé les inégalités sociales et accru la vulnérabilité de nombreuses familles ultramarines. Face à cette situation alarmante, il est impérieux d'agir sans délai en bloquant les prix des produits essentiels tout en opérant une baisse significative.

Le temps est venu d'œuvrer ensemble afin que chaque citoyen puisse vivre dignement, sans être accablé par un fardeau financier insoutenable. La réforme du Bouclier Qualité-Prix représente une opportunité unique de faire reculer l'injustice économique qui frappe nos territoires ultramarins depuis trop longtemps déjà.